



LE SPIP 35 MOBILISE !

Suite à l'appel à mobilisation relayé par l'entente syndicale nationale, et après consultations des personnels, la CGT-IP d'Ille et Vilaine décide de soutenir la mobilisation engagée le Jeudi 23/06/2022.

Le 18 février dernier, le Premier Ministre a promis le C.T.I (Complément de Traitement Indiciaire) à l'ensemble de la filière socio-éducative, soit une revalorisation indiciaire à hauteur de 183 euros.

Or les personnels des SPIP ont été exclus du bénéfice de cette revalorisation.

Cette exclusion pose une nouvelle fois la question de notre identité professionnelle. Est-ce aujourd'hui nécessaire d'ouvrir à nouveau le CPP, de relire le décret N°2019 – 50 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, ou bien encore de prendre connaissance de l'introduction du RPO1 qui décrit « la complexité de l'accompagnement socio-éducatif dans un cadre judiciaire » pour rappeler à nos gouvernants le coeur de nos missions quotidiennes auprès de nos publics ?

Le C.T.I doit bénéficier à tous les personnels des S.P.I.P ! L'ensemble des personnels de nos services concourent à l'accueil et la prise en charge de ces publics.

C'est donc fort de ce message, que notre organisation appelle à soutenir et rejoindre la journée d'action nationale en suivant les modalités d'actions suivantes :

- **Communication auprès de la presse et des représentants politiques locaux et régionaux ;**
- **L'envoi de mails massif aux décideurs**
- **Des réponses automatiques, des bandeaux mails**

Le refus d'intégrer l'ensemble des agents des SPIP à l'octroi du CTI renvoie à une méconnaissance manifeste de nos missions quotidiennes et un mépris évident de notre engagement professionnel.

L'administration doit une nouvelle fois corriger sa copie !!!

Rennes, le 22/06/2022